

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 3 décembre 2025

12.2025-02

PATRIMOINE

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Audit des voiries communautaires sur 35 kilomètres situées sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société IMMERRGIS, sise 740 avenue des Apothicaires à Montpellier (34090) dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société IMMERRGIS, sise 740 avenue des Apothicaires à Montpellier (34090), dans le cadre d'un audit des voiries communautaires, pour un montant de 8 950,00 € HT soit 10 740,00€ TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »